

Le 31 août 2021

- ***Réponse aux consultations
pour la révision de la Loi
sur les langues officielles***

***Adressée au gouvernement
du Nouveau-Brunswick***



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

Table des matières

- 3** *Qui est l'AAAPNB?*
- 4** *L'affaire de toutes et tous*
- 5** *Révision de la Loi sur les langues officielles*
- 11** *Éducation*
- 15** *Conclusion*

- ***Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick***

140, rue Botsford, bureau 29
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5 Canada

506.852.3313

info@aaapnb.ca

www.aaapnb.ca

www.twitter.com/aaapnb

www.facebook.com/aaapnb

www.instagram.com/aaapnb



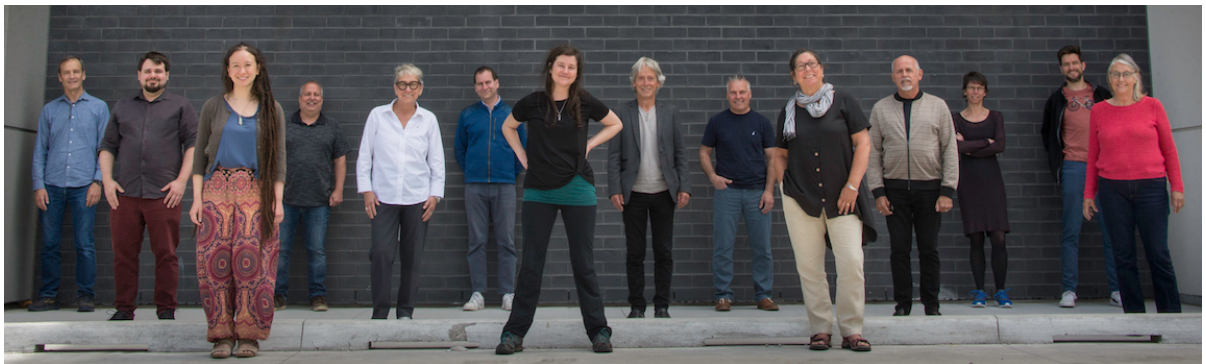
QUI EST L'AAAPNB ?

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes de toutes les disciplines.

L'AAAPNB fait la promotion de la profession d'artiste, contribue à améliorer le statut socioéconomique des artistes, fait valoir leur apport à la société, contribue à accroître la reconnaissance des arts au sein de la population et favorise en fin de compte l'épanouissement culturel de l'Acadie. De plus, en tant qu'organisme de veille, elle est aussi la voix politique des artistes et, par extension, du milieu des arts en se faisant le porte-parole de leurs revendications auprès des différentes instances gouvernementales.

L'AAAPNB est reconnue comme un organisme phare pour le milieu artistique acadien du Nouveau-Brunswick.

Depuis sa fondation en 1990, l'AAAPNB a contribué à la mise sur pied de nombreuses associations, regroupements et organismes, tant en Acadie que dans la francophonie canadienne, pour le soutien et la promotion des arts, la diffusion artistique et la représentation des artistes. L'Association a joué un grand rôle notamment dans le processus d'élaboration des politiques culturelles du N.-B., de la politique du livre et du tout nouveau rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.



Les élu.e.s de l'AAAPNB : les membres du Conseil d'administration et du Conseil des disciplines artistiques

L'AAAPNB est également productrice des **Éloizes** qui, depuis 1998, célèbre et reconnaît l'excellence artistique en Acadie dans toutes les disciplines. La prochaine édition aura lieu **du 11 au 14 mai 2022 à Petit-Rocher**. L'événement s'est tenu à Bathurst en 2012, à Fredericton en 2014, à Dieppe en 2016 et à Edmundston en 2018.

L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

Préambule

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB) demande au gouvernement de tenir compte des arts et de la culture dans la présente révision de la *Loi sur les langues officielles*.

L'AAPNB propose dans le présent document certaines recommandations pour améliorer la portée de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

L'Association offre ses suggestions pour améliorer la promotion des langues officielles. De plus, elle aborde dans les prochaines pages la question de l'apprentissage des langues secondes.

L'AAPNB est d'avis que pour une révision efficace avec des retombées décuplées, la LLO doit être accompagnée de mesures et de programmes incitatifs.

L'AAPNB demande au gouvernement
de tenir compte des arts et de la culture
dans la présente révision
de la *Loi sur les langues officielles*.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Promotion des langues officielles et de l'égalité des communautés

Le statut du Nouveau-Brunswick en tant que province officiellement bilingue est enchâssé dans la Constitution canadienne. Comment mieux informer d'un tel fait la population du Nouveau-Brunswick ?

Nous croyons fondamentalement que les arts et la culture peuvent jouer un rôle encore plus important dans la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, parce que les arts et la culture représentent une force incontournable dans la création d'une identité forte, dans la promotion d'une cohésion sociale, d'une plus grande expression donc d'un rapprochement entre les communautés.

Selon l'AAAPNB, il est primordial de mettre en œuvre les éléments suivants :

- l'accès pour tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à une vie culturelle dans leur langue et à des lieux de diffusion, peu importe où on vit dans la province;
- la circulation des arts et de l'expression artistique entre les communautés, accès à la culture des autres communautés, dialogues et échanges interculturels ;
- la promotion d'une bonne entente et d'une cohésion sociale entre les communautés ;
- l'encouragement d'un sentiment d'appartenance et d'une identité néo-brunswickoise.

Il semble en ce moment ne pas y avoir un effort concerté de promotion et de mise en valeur du statut bilingue de la province dans la province, donc de ses attraits et de son identité unique. Pourquoi la province du N.-B. ne profite-t-elle pas mieux de ces atouts et de cette richesse ?

- ***Nous encourageons le gouvernement à utiliser l'expression artistique pour inciter une meilleure connaissance et compréhension des peuples du Nouveau-Brunswick et de leurs différentes réalités dans le cadre d'une campagne de promotion et de sensibilisation.***
- ***Nous proposons également que le gouvernement invite davantage les artistes comme ambassadeurs culturels pour représenter le Nouveau-Brunswick lors de missions exploratoires à l'étranger ou dans l'accueil de missions étrangères.***

Les arts et la culture contribuent à faire vivre les deux langues officielles en leur donnant corps et âme.

Accès aux arts et à une vie culturelle dans sa langue et dans la langue de l'autre communauté

Le gouvernement a l'obligation de soutenir le développement des communautés, notamment de la communauté acadienne. *La Loi sur les langues officielles* doit aussi prévoir des mesures et des programmes pour permettre au gouvernement de remplir son obligation.

- ***Nous demandons que le gouvernement s'assure que les citoyen.ne.s aient accès aux arts et à une vie culturelle dans leur langue, dans leur communauté.***
- ***Les artistes, les groupes et les diffuseurs peuvent soutenir le gouvernement à remplir le mandat de rendre accessible la culture à tous et à toutes.***
- ***Nous demandons des investissements supplémentaires pour la traduction d'œuvres artistiques néo-brunswickoises vers l'autre langue officielle.***

Meilleurs échanges entre les communautés au Nouveau-Brunswick

En plus de participer à l'émergence d'une identité communautaire forte, les arts et la culture peuvent permettre des échanges entre les communautés.

Pour ce faire, l'AAAPNB demande au gouvernement qu'il :

- ***Appuie financièrement la relance du secteur des arts et de la culture du Nouveau-Brunswick qui en temps de pandémie accuse des pertes d'emplois de près de 20 %¹ ;***
- ***Réponde au pressant besoin du financement des espaces culturels et de leurs équipements ;***
- ***Encourage les événements/festivals et les structures émergentes qui présentent les arts dans les collectivités ;***
- ***Augmente son financement au programme de tournée des artistes du Nouveau-Brunswick à l'intérieur des frontières de la province.***

¹ Statistique Canada. Tableau 14-10-0355-01. Emploi selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées et non désaisonnalisées, et tendance-cycle, 5 derniers mois (x 1 000) <https://doi.org/10.25318/1410035501-fra>

Nous croyons qu'avec de telles actions, le gouvernement pourra encourager un sentiment de bonne entente entre les communautés et une meilleure connaissance entre elles pour cultiver un Nouveau-Brunswick culturellement intéressant et dynamique qui pourra en même temps freiner l'exode tout en attirant et en retenant les nouveaux arrivants.

Municipalités + Aménagement culturel du territoire

L'aménagement culturel du territoire (ACT) est une approche de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable des communautés.

Dans le cadre de la présente Réforme de la gouvernance locale, il est primordial de reconnaître l'apport des arts, des artistes et de la culture comme ciment important au développement d'une ou des identités communautaires communes.

Par l'aménagement culturel de leurs territoires, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent les forces vives nécessaires pour assurer le plein épanouissement artistique, culturel, économique, social et politique de leurs citoyennes et de leurs citoyens. Elles développent, de manière concertée et cohérente avec tous les secteurs de la société, des stratégies pour aménager culturellement leur territoire ce qui leur permet de démocratiser l'accès aux arts et à la culture, de développer la créativité et l'engagement des citoyennes et des citoyens, de renforcer le tissu social des collectivités, de contribuer à l'amélioration de la santé et du mieux-être et d'assurer le développement intégré et viable de la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

- ***Nous demandons que le gouvernement s'engage à appuyer des initiatives municipales en arts et culture lorsque ces initiatives sont faites en concertant les forces vives d'une communauté, incluant les artistes, pour ainsi offrir une meilleure vie culturelle sur tout le territoire néo-brunswickois.***

Mise sur pied d'un Conseil d'aménagement linguistique et culturel

Pour aménager linguistiquement une province, il faut s'assurer qu'elle soit également aménagée culturellement.

L'aménagement linguistique se définit comme un ensemble systématique de mesures visant à modifier l'évolution naturelle d'une langue ou l'interaction de plusieurs langues. Jusqu'ici, au Nouveau-Brunswick, l'aménagement linguistique a surtout consisté en l'adoption, par le gouvernement, de lois et de politiques définissant le statut du français et de l'anglais en tant

que langues officielles, négligeant d'autres aspects pourtant tout aussi importants, tels que le la valorisation du paysage linguistique (la toponymie, l'affichage commercial) et la sensibilisation de la population.²

L'AAAPNB croit que l'aménagement linguistique d'un territoire ne se fait pas sans aménagement culturel. La LLO devrait prévoir la mise sur pied d'un Conseil d'aménagement linguistique et culturel dans chacune des régions de la province. Ce Conseil serait responsable de conseiller le gouvernement et de lui faire des recommandations en matière d'accessibilité, d'équité, d'inclusion, de démocratie participative et d'engagement citoyen.

Les arts et de la culture jouent un rôle indéniable dans la construction identitaire, tant chez les Acadiens et Acadiennes, que chez les anglophones et les Premières Nations.

Communication avec le gouvernement

S'assurer que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises puissent obtenir des services gouvernementaux dans leur langue

La LLO a comme objet : « d'assurer l'égalité de statut et l'égalité de droits et de privilèges du français et de l'anglais quant à leur usage dans toutes les institutions de la province ».

- ***Nous recommandons que le Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ait à son emploi des sous-ministres, des sous-ministres adjoints, des hauts fonctionnaires, ainsi que des ministres, qui soient bilingues.***
- ***Ceci vaut également pour les hautes directions des ministères responsables de la Francophonie, des Affaires intergouvernementales, de l'International, de l'Éducation et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.***

En ce moment, lors des rencontres avec le Premier ministre ou la ministre du Tourisme, Patrimoine et Culture, notre association doit traduire ses documents de présentation, ainsi que ses notes d'allocation afin de se faire comprendre. L'appareil gouvernemental ne tente aucunement de trouver une solution à ce défi de taille pour les francophones.

.....

² Selon le Conseil pour l'aménagement du français au Nouveau-Brunswick.

Affichage public et commercial

Nous souhaitons une action ciblée et provinciale sur l'affichage public et commercial.

- ***Nous souhaitons que l'affichage public et la publicité commerciale de tout organisme du secteur privé, situé dans une municipalité, une communauté rurale ou un district de service local dont la population de langue officielle minoritaire atteint au moins 20 % de la population totale, doivent se faire à la fois en français et en anglais, mais peuvent également se faire à la fois en français, en anglais et dans toute autre langue.***

Comité permanent sur les langues officielles

Le Premier ministre qui est le premier responsable de la mise en œuvre de la LLO devrait disposer de l'appui d'un comité permanent non partisan à l'Assemblée législative pour l'épauler dans son travail.

- ***Nous proposons qu'un Comité permanent des langues officielles soit créé. Ce Comité sera composé de représentants des partis politiques représentés à l'Assemblée législative. Le mandat du Comité sera, entre autres, de recevoir les rapports annuels et les rapports d'enquête du Commissaire aux langues officielles, de formuler des recommandations pour la mise en œuvre de la loi et des recommandations faites par le commissaire et de traiter de toutes autres questions portant sur les langues officielles.***

Pouvoirs du commissariat aux Langues officielles

- ***Nous proposons que les pouvoirs du Commissariat aux langues officielles soient accrus en lui reconnaissant, entre autres, le pouvoir d'entamer des démarches juridiques afin de faire respecter ses recommandations.***
- ***Nous demandons que les ressources humaines et financières lui soient également accordées afin de lui permettre de remplir pleinement, et de manière efficace, son mandat.***

ÉDUCATION

Bien que les liens soient ténus entre la révision de la *Loi sur les langues officielles* (comme mandat premier des commissaires chargés du processus de révision) et l'accès à l'apprentissage des deux langues officielles (comme mandat complémentaire), l'AAAPNB considère qu'il est de son devoir de rappeler l'importance des artistes et de leur art dans l'apprentissage d'une deuxième langue.

De plus, l'AAAPNB est convaincue que l'apprentissage d'une langue est facilité lorsqu'il y a contact avec la culture et le contexte qui accompagnent la langue.

L'AAAPNB est convaincue que l'apprentissage d'une langue est facilité lorsqu'il y a contact avec la culture et le contexte qui accompagnent la langue.

Importance de l'éducation des arts et de l'apport des arts dans l'éducation

L'enseignement et l'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire constituent des moyens privilégiés de développement d'une identité collective.

De plus, l'AAAPNB est persuadée que le système d'éducation doit enseigner des notions de base sur le sens de la citoyenneté et de l'importance d'une participation active à la vie publique. Nous croyons qu'avec les arts, les écoles peuvent contribuer encore davantage à former des individus, des citoyens qui auront acquis la capacité à s'exprimer, à imaginer, à innover et à respecter les différences et la pluralité.

Nous croyons qu'une présence plus soutenue des arts auprès de la petite enfance, dans les écoles primaires et secondaires à laquelle s'ajouterait un enseignement des arts encouragera le développement d'une identité collective et d'une fierté d'être citoyen et citoyenne néo-brunswickois.

- ***Pour ce faire, nous recommandons de renforcer le partenariat école et communauté dans le processus d'intégration des jeunes et des nouveaux arrivants dans les communautés.***

L'intégration des artistes, des arts et de la culture en éducation

L'AAAPNB a participé activement à l'élaboration de la Politique d'aménagement linguistique et culturelle (PALC) adoptée par le gouvernement provincial en 2014. La PALC a servi d'inspiration au Plan d'éducation de 10 ans lancé en septembre dernier. De cela nous sommes fier.e.s.

Les artistes font partie de l'équation quand vient le temps de parler d'éducation et de développement de la petite enfance. Au Nouveau-Brunswick, plusieurs éléments d'intégration des arts et de la culture ont présentement cours, que ce soit par les programmes GénieArts, Une école, un artiste, l'enseignement des arts, l'enseignement par les arts, les tournées de prestations artistiques en milieu scolaire, etc.

Pour des capacités de tolérance plus élevées

Les résultats d'une autre étude, dont les résultats ont été publiés dans la revue *Education Next*, confirmaient que les élèves qui visitent des musées et qui font des sorties culturelles démontrent des capacités plus élevées de tolérance, d'empathie face à l'histoire (*historical empathy*), d'apprentissage (*educational memory*) ainsi que de meilleures habiletés de pensée critique.³

« Dans les écoles, le rôle des arts et de la culture dans la formation des attitudes et des comportements sociaux des enfants est bien connu, tandis que dans la réalité de l'éducation des adultes, les arts et la culture peuvent être utilisés pour mieux comprendre la société et la façon dont elle fonctionne. »⁴

Pour la construction identitaire

Selon la Politique d'aménagement linguistique et culturel : On ne saurait parler de construction identitaire sans parler de la place importante qu'occupent la créativité et les arts dans ce processus. En effet, les arts expriment les émotions, les pensées et les valeurs des individus. Ils contribuent « à rendre tangible l'imaginaire individuel de la personne et à l'intégrer à l'imaginaire collectif de la communauté et du monde »⁵. Le terme « arts » évoque les activités créatrices visant l'expression de soi ou d'un groupe (arts visuels et médiatiques, musique, danse, art dramatique et théâtre, littérature, cinéma, cirque, arts multidisciplinaires). Les arts favorisent le développement de toutes les sphères de l'identité (ex. : intellectuelle, affective, physique, sociale, esthétique, culturelle, linguistique).

³ Greene, Jay P., Kisida, Brian et Bowen, Daniel H., «The Educational Value of Field Trips», *Education Next*, Winter 2014, Vol. 14, No.1, p.78-86. <http://bit.ly/1iunA32>

⁴ « The Creative Economy: Key Concepts and Literature Review Highlights », mai 2013

⁵ ACELF, FCDEF, FCCF et MENB, «Trousse du passeur culturel», 2009, p. 20.

L'appréciation d'œuvres d'artistes du milieu joue également un rôle important dans le développement de l'identité culturelle des jeunes en facilitant le contact avec la culture collective. Ainsi, « l'artiste, par son œuvre, contribue à interroger et à faire évoluer la culture, à la rendre vivante et contemporaine. Il exprime sa vision du monde teintée par son cheminement identitaire et ses expériences culturelles [...]. En découvrant ces créateurs du milieu et leurs œuvres, les jeunes développent leur sentiment d'appartenance et la fierté d'afficher à leur tour leur culture »⁶. Par ailleurs, le contact avec des œuvres et des artistes de diverses cultures permet aux jeunes de s'ouvrir sur le monde et d'apprécier la richesse de la diversité. Finalement, la création artistique et l'expression par les arts sont également des outils privilégiés de construction identitaire puisqu'elles provoquent la réflexion et éveillent l'affirmation créative de l'identité.

Le Rapport de la Commission sur l'école francophone (2009) soulignait l'importance d'encourager « l'intégration accrue des arts et de la culture dans la vie scolaire et les activités pédagogiques »⁷. Pour ce faire, on y précisait la nécessité d'« attribuer des ressources pédagogiques (livres, musique, etc.), humaines (animation culturelle) et matérielles (infrastructures, technologies) adéquates à l'école acadienne et francophone pour la réalisation d'une programmation artistique et culturelle complète qui renforce la construction identitaire et l'appartenance communautaire »⁸.

Les artistes et leurs œuvres doivent être présents dans les écoles pour faciliter l'apprentissage de la langue seconde.

Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'emplois dans le secteur des arts et de la culture a diminué de près de 20 % entre juillet 2019 et juillet 2021.

Un milieu des arts et de la culture en santé

Un milieu des arts et de la culture dynamique et en santé contribue à la diversité des particularités culturelles et linguistiques des communautés de la province.

Cependant, le milieu des arts et de la culture qui a contribué en 2017 à hauteur de 575 millions de dollars à l'économie du Nouveau-Brunswick a été particulièrement frappé par les effets de la pandémie de la COVID-19. Entre juin 2019 et juin 2020, le PIB du secteur arts,

⁶ Ibid, p. 21.

⁷ LeBlanc, Gino, Commission sur l'école francophone, (2009), *L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle*, Fredericton, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, rapport de recherche, p.33

⁸ Ibid.

spectacle et loisirs a régressé de 58,3 % au Canada. Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'emplois dans notre secteur a diminué de près de 20 % entre juillet 2019 et juillet 2021. Cela démontre que notre industrie vit des moments exceptionnellement difficiles et qu'elle a besoin de l'appui du gouvernement provincial afin d'assurer sa survie.

Il est primordial de maintenir et de renforcer les organisations artistiques et culturelles en tenant compte d'une équité entre les communautés et leurs besoins. Ainsi, on doit reconnaître la différence et le cheminement particulier dans le développement des communautés. Ceci doit se traduire par des mesures asymétriques et des programmes pour soutenir le développement des communautés francophones en milieu minoritaire.

La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne a été adoptée par l'ensemble de la société acadienne en 2009 et actualisée en 2017. Elle constitue une boussole qui guide le développement de la société – de son économie, de son identité, et de l'éducation de sa population et de son mieux-être – par les arts et la culture. Cette feuille de route a été traduite en anglais par ArtsLink NB (organisme de langue anglaise qui représente les artistes et le milieu des arts).

Garderies bilingues comme lieu d'assimilation pour les francophones

Les artistes, comme les autres parents, envoient leurs enfants dans des garderies. Dans les centres urbains, les places dans les garderies francophones sont déficientes. Les parents se voient parfois obligés d'envoyer leurs enfants dans des garderies dites bilingues.

Les parents constatent que leurs enfants reviennent de la garderie ayant appris une deuxième langue, soit l'anglais, mais que l'inverse n'est pas vrai pour les petits anglophones qui même après plusieurs années de garderie bilingue, ne comprennent pas ou ne parlent pas le français.

**Le constat est clair :
Les garderies bilingues sont des lieux
d'assimilation pour les jeunes francophones.**

CONCLUSION

Les arts et la culture sont un vecteur incontournable d'expression individuelle et collective et de cohésion sociale.

Les arts devraient être considérés comme étant un service essentiel au même titre que l'éducation et la santé. Si nous en considérons pleinement son importance et ses retombées, nous pourrions mieux en faire bénéficier nos enfants.

Des mesures accompagnant la nouvelle *Loi sur les langues officielles* pourraient encourager une meilleure connaissance de l'autre, mais aussi une cohésion sociale encore plus forte. Tous les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick pourront bénéficier d'une expression plus forte de l'identité de chacun et chacune, d'échanges plus nombreux entre leurs communautés, et, on l'espère, d'une meilleure connaissance entre les groupes linguistiques.

La communication avec le gouvernement dans la langue du citoyen est essentielle pour éviter qu'il ou elle se sente aliéné par l'appareil gouvernemental.

En terminant, l'AAAPNB souligne l'importance pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick d'obtenir des services équitables et de qualité dans sa langue en santé, en éducation et en culture. Ces services essentiels doivent être accessibles dans la région et dans la langue de la communauté. Par exemple, il y a encore trop de cas où des citoyens ne sont pas compris en français par les ambulanciers dans le Sud-est du Nouveau-Brunswick, car ces derniers ne parlent pas la langue.